

Commission « Système financier et financement de l'économie »

Programme 2025 des producteurs de la statistique publique

Table des matières

BANQUE DE FRANCE et AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION	3
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Insee – Direction des études et des synthèses économiques (DESE), Département des comptes nationaux (DCN).....	6
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, Direction générale des finances publiques (DGFIP), Service de la gestion fiscale, Département des études et statistiques fiscales (DESF), Pôle statistique public (PSP).....	8
Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis.....	12
Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis.....	14

Structure et contenu du document

Pour chaque service producteur présentant ses travaux dans ce document, les éléments suivants sont indiqués

0. Orientations pour 2024

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

Sont présentés dans ce chapitre les travaux et projets principaux du service qui débiteront en 2025, c'est-à-dire dont l'instruction démarrera en 2025.

Sont également rappelés les projets majeurs du service, dont l'instruction ou le déploiement se poursuivra en 2025 ou qui entreront en production en 2025.

Les travaux permanents ne sont pas listés ici.

- 1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans, refonte importante d'enquêtes régulières
- 1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées, visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes
Refonte ou évolution importante de système d'information statistique existant
- 1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés
- 1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage
- 1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Quelques services producteurs présents dans les bilans d'autres Commissions du Cnis

D'autres services producteurs font des travaux pouvant concerner le champ de cette commission, mais ceux-ci sont présentés dans le bilan d'une autre commission. En particulier, vous trouverez le bilan des travaux

- du **DSECE**, le département des statistiques et études économiques du commerce extérieur (DSECE), service statistique ministériel de la Direction générale des douanes et droits indirects Direction générale des douanes et droits indirects dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du département des synthèses sectorielles (**DSS**) de la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dans les bilans et programmes de la commission « entreprises et stratégies de marché ».

- du Département des études et des statistiques locales (**DESL**) service statistique ministériel des collectivités locales, rattaché à la Direction générale des collectivités locales (**DGCL**) qui traite, analyse et met à disposition l'information statistique sur les finances, la fiscalité et les structures des collectivités locales dans les bilans et programmes de la commission « Territoires »

0. Orientations pour 2025

RAS

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

RAS

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Mise en œuvre du règlement « European Business Statistics »

Dans ce cadre, la Banque de France est chargée de produire les données relatives au commerce international de services par mode de fourniture. En 2025, les travaux relatifs au Mode 3 doivent être poursuivis et terminés. Il s'agit d'estimer les échanges de service fournis via l'implantation de filiales à l'étranger. Cette estimation peut être notamment réalisée grâce aux données OFATS de l'INSEE qui contient les chiffres d'affaires des filiales étrangères par secteur d'activité. Dans le sens entrant, l'estimation repose sur un appariement des données LIFE et FARE/FIBEN. Une première diffusion à Eurostat des données 2023 est attendue en Octobre 2025.

Estimation de l'empreinte carbone des investissements directs

Comme recommandée par l'initiative internationale Data gaps, la Direction de la balance des paiements de la Banque de France poursuit ses travaux pour estimer une mesure possible de l'empreinte carbone des investissements directs français à l'étranger (IDEs). Il s'agit de réallouer les ordres de grandeur d'émissions carbone publiées de sociétés cotées aux sociétés investies non cotée. En l'absence de bilan carbone publié, nous estimons l'empreinte carbone des IDEs sur la base d'indicateurs de production et financiers à disposition dans des bases de données privées telles que Refinitiv ou Bloomberg.

Confortement de l'enquête IDFE (Investissements Directs Français à l'Etranger)

Une autre initiative en cours concerne l'enquête IDFE. Cette enquête annuelle collecte des données de bilans et de revenus de filiales étrangères d'entreprises françaises. Il s'agit d'une enquête assez lourde (près de 8000 filiales compilées) de données en partie disponibles dans les tableaux des filiales et participations des comptes sociaux de la maison-mère.

Pour faciliter le contrôle des données collectées, voire de les enrichir, la DBDP a mené une expérimentation concluante avec l'Insee (SSP Lab et la Direction des statistiques d'entreprises) dont l'objet est d'automatiser l'extraction du tableau des filiales et participations dans les comptes sociaux, accessibles en open data depuis l'INPI.

Compte tenu du potentiel de l'expérimentation, un passage en industrialisation est en cours en 2025.

Optimisation des déclarations statistiques des établissements de crédit

Le Système européen de Banques centrales (SEBC) achèvera en septembre 2025 la phase d'investigation du projet IReF (Integrated Reporting Framework), initiée en juin 2023. Ce projet a pour ambition de réduire la charge déclarative des 4 400 établissements de crédit européens et garantir la cohérence entre les divers domaines statistiques et entre les pays en matière d'obligations déclaratives.

Il prépare en outre un rapprochement ultérieur des déclarations prudentielles et statistiques, pour pleinement tirer les fruits de l'optimisation. Le Joint Bank Reporting Committee, instauré en 2024, offre aux institutions européennes du SEBC et du Mécanisme de Supervision unique¹ un cadre de travail pour préparer avec le secteur bancaire cette seconde étape d'intégration. La BCE a annoncé en décembre 2024 un report de deux ans du démarrage opérationnel du nouveau système, désormais programmé à la fin de l'année 2029. D'ici-là, les banques seront associées à la préparation du cadre juridique et technique. Elles sont dès à présent invitées à s'engager dans des groupes de travail impliquant leurs homologues de la zone euro.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Refonte du dispositif de mesure de la ligne « Voyages » de la balance des paiements

Historique du dispositif de mesure des recettes

Le dispositif EVE (Enquête auprès des Voyageurs venant de l'Étranger) était jusqu'en 2022 la principale source pour la mesure des recettes voyages relatives aux voyageurs non-résidents en France, comptabilisées en balance des paiements. Depuis 2004, cette enquête mesurait le volume trimestriel des flux touristiques des non-résidents à la sortie du territoire et son volume de dépense associé en France métropolitaine.

La crise liée au COVID combinée aux défis méthodologiques rencontrés ces dernières années ont conduit en 2022 à reconsidérer l'utilisation du dispositif EVE pour estimer les recettes.

L'objectif de la Banque de France est aujourd'hui de combiner données exhaustives de comptage (téléphonie mobile, trafic passager) et une nouvelle enquête ERVE.

Objectif de l'enquête ERVE

La mesure des dépenses des voyageurs non-résidents en France alimentant la ligne « voyages » de la balance des paiements reposera sur :

- L'évaluation par la Banque de France de la population cible totale des voyageurs non-résidents, par pays d'origine et par mode de transport, à l'aide d'un ensemble de sources de données.
- L'élaboration d'un plan de sondage à partir des caractéristiques de la population cible totale.
- La mise en place d'une nouvelle enquête, visant à interroger un échantillon représentatif de ces voyageurs tirés à partir du plan de sondage,
- L'estimation des recettes, obtenue par redressement/extrapolation des résultats issus de cette nouvelle enquête.

Programme de travail

Actuellement, la Banque de France travaille sur l'estimation de la population cible : le volume des voyageurs étrangers en France (dites données de comptage). De nouvelles données sont exploitées, telles que les connexions de cartes SIM de téléphones portables et les données de trafic passagers. Ensuite, à partir des caractéristiques de ces données de comptage, la Banque de France construira un nouveau plan de sondage adapté aux données disponibles. Pour finir, l'estimation des volumes et des dépenses des touristes étrangers continuera de s'appuyer sur une enquête (ERVE), qui devra fournir des informations détaillées et complémentaires sur la nature des dépenses. La mise en place de la nouvelle enquête est prévue pour le T1 2026.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

RAS

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

RAS

0. Orientations pour 2025

Après la publication en mai 2024 de la nouvelle base 2020 des comptes nationaux, un nouveau cycle s'ouvre en vue de la **prochaine base de compte (base 2025)**. Outre la revue générale des méthodes et des sources mise en œuvre dans chaque changement de base, la base 2025 intégrera la nouvelle nomenclature d'activité et le nouveau système européen de comptes (SEC).

Il s'agit donc d'un changement de base d'importance que le département des comptes nationaux (DCN) prépare d'ores et déjà, notamment en participant au niveau européen à la rédaction du futur SEC et à la définition du futur programme de transmission des agrégats de comptabilité nationale à Eurostat, qui consiste pour l'essentiel à ajouter et à prioriser la diffusion de nouveaux agrégats (comptes des ménages distribués, poids des groupes internationaux étrangers, poids du numérique dans l'économie, etc.).

Un **plan d'actions** a été établi sur la base des recommandations de la mission d'audit de performance menée par l'inspection générale de l'Insee. Ce plan décline les recommandations en cinq grandes actions :

1. Se confronter davantage aux utilisateurs
2. Renforcer les travaux d'investissements et d'analyse et améliorer notre présence à l'international
3. Augmenter des comptes dans les dimensions environnementales et sociales
4. Alléger significativement les travaux courants
5. Inciter des parcours professionnels dans le domaine des comptes nationaux et plus largement des statistiques macroéconomiques

En 2025, sera créé un **club utilisateurs**, regroupant des organisations actives dans le domaine de l'analyse conjoncturelle et économique, afin d'échanger sur les méthodes de la comptabilité nationale, les sources, l'interprétation et la diffusion. Il s'agira aussi **d'instruire et de proposer des solutions en vue d'alléger significativement les travaux courants** sur différents processus : comptes des administrations publiques, comptes des institutions financières, comptes des entreprises non financières, réalisation des équilibres ressources-emplois.

Les **comptes augmentés** dans les dimensions environnementales (comptes carbone) et sociale (comptes distributionnels des ménages et élargis) ont été publiés pour la première fois en novembre 2024 dans un « espace commun » aux comptes annuels. Dans les années à venir, cette production réalisée par une équipe dédiée d'experts de haut niveau a vocation à être mise en œuvre de façon pérenne par le DCN. Les travaux préparatoires à cette bascule sont en cours. [AVG. 1 ; EDD. 1 ; SYSFI. 1]

Une série de travaux plus prospectifs sont initiés. Le DCN travaille, en collaboration avec le département des études économiques et le Service statistique du ministère de l'Éducation, à l'amélioration des **indices de volume dans le champ de l'éducation** dans le cadre d'une revue plus générale des indicateurs de volume des activités non-marchandes. Des travaux sont en cours sur la question du « *profit shifting* »¹ devant notamment conduire à la construction d'un tableau entrées-sorties (TES) « élargi » permettant d'exhiber les **multinationales**, tel que décrit dans les guides méthodologiques préparatoires au nouveau système de comptabilité nationale (SCN 2025). Enfin, un

¹. On parle de transfert de bénéfices (*profit shifting*) lorsque des entreprises multinationales réduisent leur charge fiscale en déplaçant la localisation de leurs bénéfices de pays à forte imposition vers des juridictions à faible imposition et des paradis fiscaux.

travail méthodologique est en cours sur la réalisation d'un TES « numérique » afin de décrire l'économie numérique dans l'ensemble de l'économie. [AVG. 2 ; SYSFI. 5]

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Sans objet

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

Sans objet

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés

Après la publication en mai 2024 de la nouvelle base 2020 des comptes nationaux, un nouveau cycle s'ouvre en vue de la **prochaine base de compte (base 2025)**. Outre la revue générale des méthodes et des sources mise en œuvre dans chaque changement de base, la base 2025 intégrera la nouvelle nomenclature d'activité et le nouveau système européen de comptes (SEC).

Il s'agit donc d'un changement de base d'importance que le département des comptes nationaux (DCN) prépare d'ores et déjà, notamment en participant au niveau européen à la rédaction du futur SEC et à la définition du futur programme de transmission des agrégats de comptabilité nationale à Eurostat.

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

Sans objet

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

Sans objet

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS, prévus en 2025

Sans objet

0. Orientations pour 2025

1. Lourde transition vers Python

L'administration mettant fin à son contrat avec SAS à fin 2025, le département amorce la transition de ses outils de traitement et d'analyse des données vers Python. Le nouveau serveur de calcul permettant l'utilisation de Python devrait être opérationnel début 2025 et sera amélioré au cours de l'année. Une formation de l'ensemble des agents a été effectuée au cours de l'année 2024. Un chef de projet a été recruté afin de piloter la migration des bases de données et des programmes vers Python, qui s'étagera sur 2025 et 2026. Faute d'avoir pu obtenir un budget suffisant pour le sous-traiter, le travail de transcodage représentera une charge de travail aiguë pour le département.

2. Travaux de la section chargée de l'évaluation de la fraude fiscale

Le DESF a ouvert en septembre 2024 une section chargée d'évaluer, pour les principaux impôts, le manque à gagner lié à la sous-estimation par les contribuables de leurs obligations fiscales, grâce à des méthodes ascendantes. Les deux principaux projets d'études en 2025 seront le manque à gagner de TVA pour toutes les entreprises (faisant suite au *DGFIP Analyses* n° 7 sur le manque à gagner de la TVA en 2010-2022 qui se limite à la sous-déclaration des entreprises déclarant de la TVA) et le manque à gagner d'impôt sur les sociétés.

3. Acquisition de nouvelles données

Le DESF travaille toujours activement à l'acquisition de nouvelles bases de données, même si les démarches de mise en conformité des traitements contribuent à ralentir, et parfois bloquer, les efforts jugés non prioritaires par la DGFIP. À cet égard, le DESF a pu bénéficier d'échanges approfondis avec la Cnil pour préciser le cadre de protection des données à caractère personnel dans les cas d'usage à des fins de statistique ou de recherche. Le DESF va ainsi tenter de soumettre à l'avis du délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers un cadre global d'analyse de la conformité des traitements à cette réglementation, afin de fluidifier son processus d'acquisition et de traitement des données.

4. Attention politique accrue sur les prévisions de recettes fiscales

L'année 2024 aura été marquée par une série de mauvaises surprises sur l'exécution des prévisions de recettes fiscales sous-jacentes aux lois de finances. Le DESF, qui participe à ces prévisions, a été fortement sollicité par les diverses investigations des corps de contrôle et du parlement qui se sont penchées sur le sujet. Une nouvelle publication infra-annuelle sur les recettes fiscales a été créée pour améliorer l'information publique sur ce sujet et un effort de réduction des délais de production pour toutes les publications a été engagé. **[AVG 11]**

1. Travaux nouveaux et projets pour 2025

1.1 Enquêtes ponctuelles ou dont la périodicité est supérieure à 3 ans ; refonte importante d'enquêtes régulières

Le DESF ne réalise aucune enquête.

1.2 Exploitations nouvelles de fichiers administratifs ou de sources privées visant à créer des données statistiques non existantes ou se substituant à des enquêtes ; refonte ou évolution importante d'un système d'information statistique existant

1.2.1 Exploitation de la « Base nationale des données patrimoniales » (BNDP)

Les explorations menées les années précédentes sur la base BNDP ont permis d'en extraire trois sources d'informations importantes :

- une base de données individuelles sur les successions ;
- une base de données individuelles sur les ventes ;
- et une base de données individuelles sur les donations.

Ces données vont être consolidées grâce à l'usage d'intelligence artificielle pour extraire les informations pertinentes des déclarations notariales enregistrées au format PDF dans BNDP. Un premier test sera effectué début 2025 sur les transmissions d'entreprises ayant bénéficié d'un pacte Dutreil et sera étendu progressivement à l'ensemble du champ à mesure que la puissance de calcul nécessaire sera disponible.

1.2.2 Valorisation du transfert européen d'informations sur les plateformes d'économie collaborative

Le dispositif DPI-DAC7 (« *Digital Platform Information - Directive on Administrative Cooperation 7* ») trouve sa source dans les initiatives prises au sein de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à harmoniser les obligations déclaratives des États participants. Dans le cas de la France, le dispositif DPI-DAC7 succédera au dispositif déclaratif Écollab, mentionné à l'article 242 bis du code général des impôts (CGI). Ces nouvelles obligations s'appliquent aux opérations réalisées à compter du 1^{er} janvier 2023 devant faire l'objet d'une déclaration en 2024. Le DESF a l'intention d'acquérir ces données déclaratives, de les expertiser et de les fiabiliser, afin de les mettre à disposition du SSP et des chercheurs.

1.2.3 Construction d'une base de données sur les taux de détention des entreprises

Les travaux réalisés par une équipe de *Paris School of Economics* (PSE) sur l'évolution des taux de détention des entreprises suite à la réforme de la fiscalité du capital ont montré l'intérêt des déclarations 2033 et 2059F pour l'analyse des patrimoines. Outre les données fiscales, les chercheurs ont également mobilisé la base commerciale Orbis. Le DESF tentera de constituer un fichier des taux de détention à partir des seules données fiscales. S'il s'avère suffisamment complet au regard des données produites par les chercheurs de PSE, il sera mis à disposition de la statistique publique et des chercheurs.

1.2.4 Production de deux bases foncières

Suite aux différentes demandes exprimées par les utilisateurs des données foncières, le DESF envisage au premier semestre 2025 la production de deux fichiers supplémentaires qui seront accessibles via le CASD :

- un fichier relatif aux transactions immobilières construit à partir du fichier « Demande de valeurs foncières » (DVF) qui rassemblera, pour chaque transaction immobilière, les caractéristiques des biens vendus ;
- un fichier relatif au foncier bâti avec tous les éléments d'assiette permettant de calculer la taxe foncière au niveau de chaque local.

1.3 Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés

Sans objet

1.4 Création ou refonte d'un référentiel : répertoire, nomenclature, zonage

1.4.1 Amélioration d'un référentiel entreprise comprenant les entreprises individuelles

La multiplicité des sources d'informations sur les personnes morales a conduit le DESF à construire un référentiel rassemblant de façon cohérente le maximum d'informations relatives à chaque unité légale. Un effort est en cours pour enrichir ce fichier et mieux y renseigner les entreprises individuelles. Dans ce but, les données de l'Institut national de la Propriété industrielle (Inpi) ont été acquises et seront intégrées au référentiel ; des informations relatives à l'appartenance d'un groupe fiscal ou économique seront également incorporées. Comme il est essentiellement produit à partir de données fiscales, ce référentiel pourra être mis à disposition de la statistique publique mais ne pourra pas être diffusé en open data.

1.5 Création ou rénovation d'outils et de produits de diffusion

1.5.1 Création d'une newsletter

Le DESF lancera en 2025 une newsletter qui accompagnera la sortie de ses principales publications. Cette « lettre du DESF » sera notamment l'occasion de rappeler les derniers tableaux mis en ligne, ainsi que les bases de données mises à disposition dans le CASD. **[AVG 11]**

1.5.2 Nouveaux *DGFIP Statistiques*

Un *DGFIP Statistiques* sur les recettes fiscales collectées par la DGFIP sera désormais publié chaque trimestre. Des publications concernant l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les revenus contenant les données provisoires et quasi exhaustives de l'année 2024 seront également publiées dès le second semestre 2025, afin de raccourcir les délais de mise disposition de ces informations d'environ 6 mois. **[AVG 11]**

1.5.3 Expérimentation d'outils de diffusion plus ergonomiques sur data.economie.gouv

Des travaux sont lancés afin d'aboutir à la mise en ligne de cubes de données structurés de façon à vérifier le secret statistique tout en permettant des visualisations personnalisées des données. Un premier prototype en test concerne les exonérations fiscales sur les impôts locaux.

2. Appariements de données individuelles utilisant le CSNS prévus en 2025

Le DESF ne réalise des rapprochements de données qu'à partir des identifiants fiscaux.

Annexe 1 - Avis généraux de moyen terme 2024-2028 du Cnis

Rendre compte d'un monde qui se transforme

AVG1. Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

AVG2. Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

AVG3. Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

AVG4. Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets

tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

AVG5. Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

AVG6. Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

AVG7. Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

AVG8. Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

AVG9. Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

AVG10. Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

AVG11. Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Annexe 2 - Avis de moyen terme 2024-2028 de la commission systèmes financiers et financement de l'économie Cnis

Économie, transition écologique et transformation numérique

SF1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macro-économiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement.

Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle data gaps initiative portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

SF2 : Observer le financement de la transition écologique

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

SF3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

SF4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la data gaps initiative.

SF5: Mesurer la contribution du numérique à la croissance

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

SF6 : Suivre le développement de la « fintech »

La fintech est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la fintech et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux parties prenantes de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Observer une économie mondialisée

SF7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

SF8: Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : data gaps initiative, Système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7ème édition.

Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le Conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays.

Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Mesurer les inégalités

SF9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Analyser la conjoncture

SF10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (nowcasting) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le Conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il

encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.